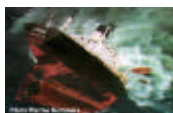




L'ANEL vous adresse ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2008 qui s'annonce riche d'évènements pour le littoral : constitution du réseau NATURA 2000 en mer à l'échéance de juin 2008, projet de loi pour une gestion intégrée de la mer et du littoral, réforme des ports autonomes, mise en œuvre des volets littoraux des contrats de plan Etat-Régions et pour nous tous, le renouvellement des équipes municipales, les 9 et 16 Mars 2008.



Le jugement rendu le 16 janvier dans le procès « ERIKA » constitue, sous réserve de la procédure d'appel en cours, une avancée importante du droit puisqu'il reconnaît le préjudice écologique lié à l'atteinte portée à l'environnement. Une victoire pour tous ceux qui se battent depuis des années pour faire valoir cette notion. Rappelons que l'ANEL s'était portée partie civile pour défendre la cause des communes littorales durement touchées par la catastrophe.

L'ANEL qui regrettait le manque de visibilité de la mer et du littoral dans le Grenelle de l'environnement, se réjouit d'être associée au « comité opérationnel pour une gestion intégrée de la mer et du littoral », installé par Jean Louis BORLOO. Ce comité opérationnel est présidé par Jérôme BIGNON et l'ANEL y est également représentée par Yvon BONNOT. Plusieurs réunions depuis le 4 Janvier ont permis de définir la méthode de travail et de préciser les thèmes retenus par le groupe « biodiversité », l'objectif étant d'esquisser des éléments d'un projet de loi pour la mer pour un débat parlementaire en 2008.



Et pour conclure l'actualité de ce mois de janvier, une réunion de la Commission plénière du Conseil National du Littoral, le JEUDI 31 JANVIER 2008, de 15 h à 18 h, à l'Hôtel Matignon, à PARIS, sous la présidence du Premier ministre, François FILLON, qui présentera les orientations de la politique du Littoral (le rapport sur le bilan de la loi est en ligne sur le site de la DIACT depuis octobre 2007)

Merci de bien vouloir confirmer votre venue auprès de : dominique.bresson@diact.gouv.fr

LA VIE DE L'ANEL

CONSEIL d'ADMINISTRATION le JEUDI 31 JANVIER 2008, de 10h à 13h, à l'ANEL

Un Conseil d'administration a été organisé pour réunir ceux qui sont invités à la Commission plénière du Conseil National du Littoral et pour les élus qui pourront se libérer de leurs obligations locales.

A l'ordre du jour :

- le calendrier des prochains Conseils d'administration pour 2008, après les élections municipales.
- le thème et le lieu des JOURNEES NATIONALES de l'ANEL, qui seront celles des 30 ans de l'association et qui pourraient se tenir sur la façade méditerranéenne.
- la date du renouvellement des instances statutaires (bureau et conseil d'administration) au cours d'une Assemblée Générale avant la fin Juin 2008.

L'ANEL a été sollicitée au cours des ces derniers mois comme partenaire de nombreux colloques et séminaires et nous souhaitons pouvoir constituer un « vivier » d'élus disponibles pour représenter l'Association dans ces manifestations et dans les nombreux groupes de travail auxquels elle est de plus en plus souvent invitée.

Au cours du mois de Décembre, l'ANEL a été partenaire de nombreuses manifestations :

- le Salon NAUTIQUE et la réunion du CODCAP, qui fut l'occasion de présenter les projets de ports de plaisance, en cours de réalisation, SAINT-CYPRIEN (66), SAINT CAST LE GUILDO (22) et le réseau Port Adhoc qui propose des solutions alternatives avec des ports à sec.

Le guide du savoir-faire à l'usage des porteurs de projets intitulé « Le financement des ports de plaisance : indicateurs, impacts économiques et possibilités de montages financiers » a été présenté en fin de réunion.





Il est publié par ODIT France et disponible sur le site.

Gérard d'ABOVILLE a invité Yvon BONNOT à se joindre à la visite du Salon Nautique avec le secrétaire d'Etat aux Transports, Dominique BUSSEREAU.



- **les 3èmes Assises de l'Economie maritime, à MARSEILLE, organisées par les Echos et le marin**, les 13 et 14 décembre 2007. Y participaient des élus de l'ANEL dont Jérôme BIGNON, Christine SANDEL, conseillère régionale de Provence Alpes Côte d'Azur et Gérard GACHOT, adjoint au maire de TOULON.

- dans le cadre **des Mardis de la mer et des Français**, Christian BUCHET, directeur du Centre d'études de la mer, à l'Institut Catholique de PARIS, a invité Yvon BONNOT à intervenir pour dessiner l'avenir du Littoral français, le 18 décembre dernier.

Par ailleurs, l'ANEL a été conviée par son partenaire VEOLIA à visiter les installations destinées aux économies d'énergie de la Communauté d'agglomération de NICE COTE d'AZUR (CANCA).



Après avoir effectué un bilan carbone avec l'aide de l'ADEME, la CANCA a cherché à diversifier les sources d'énergies nécessaires aux collectivités. Depuis 2002, Veolia Environnement est associée à la réflexion menée par la CANCA sur la future Charte intercommunale, aux côtés d'autres partenaires publics ou privés tels que l'Office National des Eaux et Forêts, la CCI, EDF, GDF.

Une initiative originale a ainsi pu voir le jour : le projet des micro-turbines développé avec EDF et la Générale des Eaux-Véolia Environnement visant à utiliser des chutes d'eau potable de la Vésubie, pour la transformer en énergie. L'énergie ainsi récupérée équivaut aux besoins en électricité nécessaires au fonctionnement du tramway de la CANCA.

La visite s'est poursuivie dans la principauté de MONACO, où le Palais des Congrès est entièrement chauffé et climatisé par des pompes à chaleur utilisant l'énergie thermique de la mer. Signalons que la ville de LA SEYNE-sur-MER s'est engagée dans des installations comparables.

Le groupe de travail SIG Littoral a permis de finaliser le projet et de constituer un document permettant l'échange de données entre les communes. Au cours du mois de décembre 2007, **un CD a été adressé à toutes les communes du littoral**, grâce au concours de Pierre VIGNE du CETE Normandie et de Clément JAQUEMET, de la DGME.



Nous les remercions de leur aide et nous espérons que ce CD sera utile aux communes littorales. **Il est accompagné d'un guide d'utilisation qui devrait le rendre plus accessible.** Merci de nous adresser vos commentaires.

Vous pouvez avoir recours à l'assistance du CETE selon 3 modes : par tel 02 35 68 82 26 ; par mail à l'adresse suivante : pierre.vigne@equipement.gouv.fr et par le forum internet www.geolittoral.equipement.gouv.fr



L'ANEL et l'ANMCSCT ont signé avec le MEDAD une convention de partenariat pour initier la démarche de certification de la qualité de l'eau de baignade (cf loi EMA du 30/12/2006). Un comité de pilotage sera très prochainement mis en place.

L'ANEL a été invitée à intervenir au cours de Colloques universitaires sur le thème de la GIZC avec de nombreux participants des Etats de l'Union Européenne et des Pays Méditerranéens :



- **à NICE, aux Journées internationales de sensibilisation aux enjeux de la GIZC dans le Bassin Méditerranéen et en Amérique Latine.** Il lui a été demandé de présenter le partenariat mis en place entre les géographes et scientifiques de l'EUCF France, lors des Journées Nationales de l'ANEL à TORREILLES, en 2006, sur le sujet de l'érosion côtière et la gestion du trait de côte.

- **et à LILLE, à l'occasion du Colloque International Pluridisciplinaire intitulé « Le Littoral : Subir, Dire, Agir »**, pour rencontrer les scientifiques de toutes disciplines, engagés aux côtés des élus dans des projets de GIZC. Sont intervenus Dominique DUPILET (Conseil Général du PAS de CALAIS), Christine SANDEL (Région PACA), Jérôme BIGNON (député de la SOMME), Jean-François RAPIN (MERLIMONT) et M. FRUCHARD (Les PORTES en RE) .



Ces rencontres permettent des échanges tout à fait intéressants entre les chercheurs et les élus qui mettent en œuvre les décisions grâce à l'appui scientifique qu'ils reçoivent.

Et à signaler également les journées interrégionales de MENTON, les 11 et 12 décembre 2007, relatives au suivi GIZC en Méditerranée.

REFORME DES PORTS AUTONOMES



François FILLON a lancé le 15 Janvier le chantier de la réforme des ports autonomes, lors d'une visite à MARSEILLE, annonçant que le gouvernement présenterait un projet de loi au printemps. Le statut actuel des 7 ports autonomes maritimes est jugé obsolète par beaucoup et la réforme annoncée est attendue. Dominique BUSSEREAU, Secrétaire d'Etat aux Transports, rencontrera l'ensemble des acteurs portuaires, patronaux et syndicaux, pour leur présenter les grandes lignes de cette réforme et engager la concertation. L'objectif est de réfléchir au partenariat public-privé à mettre en place pour la gestion des terminaux afin de permettre l'installation d'activités industrielles et logistiques. Le maintien de l'emploi public dans les ports, en misant sur la croissance que devrait engendrer leur développement est aussi au cœur des discussions.

[Les Echos, 15 janvier 2008, p.29](#) ; [Le Monde du 18 janvier 2008](#) ; [le marin du 20 juillet 2007](#) et [le dossier de presse du 15/01/2008 sur le site internet du MEDAD](#)

DIRECTIVE SUR LES DECHETS PORTUAIRES : LA FRANCE CONDAMNEE



La Cour de Justice des Communautés Européennes a condamné la France, le 6 décembre 2007, pour manquement à un recours intenté par la Commission en février 2007. Les responsables portuaires ont été sommés de mettre en œuvre la directive du 27 novembre 2000 relative aux installations de réception portuaires pour les déchets des navires et résidus de cargaison. Certains ports sont déjà aux normes mais il reste des retardataires qui risquent de se voir pénalisés financièrement.

Le Vieux Port de MARSEILLE a été choisi comme site pilote pour une opération de recyclage et de valorisation de ses déchets portuaires. Depuis 2004, la Communauté urbaine s'est engagée dans la démarche "Ports Propres", pour pallier aux besoins de rénovation et de mise aux normes des 24 ports du territoire métropolitain, en matière environnementale.

D'autres régions ont incité et aidé les ports à adopter cette démarche « Ports Propres ».

[Le marin, 14 décembre 2007, p 7](#) et [voir aussi le n° HORS SERIE de décembre 2007 sur MARSEILLE](#)

DIEPPE : UNE MODERNISATION EN COURS



Le comité syndical du port vient d'adopter un programme pluriannuel d'investissement de 30 millions d'euros pour valoriser le port et ses diverses fonctions : commerce, pêche, plaisance, transmanche. La remise en état du réseau ferré portuaire et la création d'un port à sec de 400 places pour des petits bateaux sont au programme des travaux votés.

[Le marin, 23 novembre 2007, p. 15](#)



PORT LA NOUVELLE : UN NOUVEAU QUAI POUR LA PECHE

Situé dans le prolongement de la criée, cet ancien quai de commerce offre de meilleures conditions d'accostage. Les travaux sont financés par la Région LANGUEDOC-ROUSSILLON, le Conseil Général de l'AUDE, la CCI et les fonds européens.

[Le marin, 23 novembre 2007, p. 7](#)

TRANSPORTS : DESSERTE DES ILES DU MORBIHAN



La compagnie maritime océane assure sa première rotation depuis le 1^{er} Janvier 2008. Suite à un appel d'offre lancé en avril 2007, le Conseil Général du MORBIHAN a décidé, lors de son assemblée plénière du 27 novembre, de confier à Véolia Transport, la délégation de service public de la desserte maritime des îles du Morbihan à compter du 1er janvier 2008 et pour une durée de 7 ans. Ce contrat concerne les liaisons maritimes entre Lorient ou Quiberon et les îles de Belle-Ile-en-Mer, les îles de Groix, Houat et Hoëdic.

Dans le cadre de ce contrat, le Conseil Général met à disposition de Véolia Transport 7 navires rouliers (transport de passagers, véhicules et fret) d'une capacité comprise entre 200 et 450 passagers et une vedette rapide.



Véolia Transport s'engage pour sa part à construire 1 navire roulier et à acquérir 1 vedette à passagers pour l'activité saisonnière. Véolia Transport reprend la totalité des personnels (navigants et sédentaires) affectés à ces liaisons ce qui représente un effectif temps plein (ETP) de 250 personnes.

Avec un trafic annuel moyen d'environ 1 600 000 passagers, ces liaisons maritimes représentent la plus grande desserte maritime de service public en France (hors liaisons avec la Corse).

[Le marin, 28 décembre et site internet de l'île de GROIX](#)

LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER A FÊTE SES 40 ANS

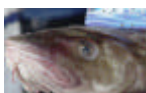


Le 4 décembre, pendant le Salon Nautique de Paris, une soirée rassemblant près de 1 000 invités, a célébré chaleureusement les 40 ans de la SNSM qui, depuis 1967, assure sa mission de sauvegarde bénévole des vies humaines en mer. Elle assure près de 5 000 interventions par an, sauvant 500 vies et assistant près de 10 000 personnes grâce à la présence de 232 stations de sauvetage réparties sur le littoral métropolitain et Outre-mer.

LA SNSM et TOTAL viennent de signer une convention pour une durée de cinq années renouvelables ; les premiers projets porteront sur l'amélioration de l'équipement des sauveteurs en opération et sur le développement technique des moyens nautiques et de leurs équipements.

PECHE et ENVIRONNEMENT

LA GESTION DES QUOTAS DE PECHE



Les 27 Etats ont revu à la hausse les quotas de capture pour 2008 par rapport à ceux qu'avait demandé la Commission (une réduction de 18 % des captures de cabillaud dans les zones de l'Atlantique alors que la Commission en réclamait 25 %). Pour l'anchois, la fermeture de cette pêche a été maintenue pour le premier semestre 2008.

[Le marin du 28 décembre 2007, p. 4](#)



Une politique remise en cause et jugée inefficace selon le rapport de la Cour des Comptes européenne qui dénonce l'inefficacité des systèmes d'inspection et de sanctions communautaires (après un audit réalisé dans les 6 principaux Etats concernés : le Danemark, l'Espagne, la France, les Pays-Bas, l'Italie et le Royaume-Uni). Les documents de contrôle sont très critiqués.

[Le Monde, 19 décembre 2007, P.9](#)

[Voir aussi le rapport du SENAT de Monsieur Alain GERARD \(Finistère\)](#)

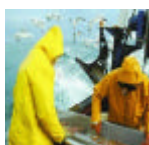


En Méditerranée, l'UICN tire la sonnette d'alarme estimant que près de la moitié des requins et des raies sont menacés d'extinction

Un plan de développement de la filière pêche doté de 310 millions d'euros vient d'être présenté par le chef de l'Etat. Il serait financé par une taxe sur la vente du poisson en grandes surfaces afin de résoudre le problème posé par l'augmentation de la facture énergétique.

Bruxelles a refusé le versement d'un chèque carburant aux pêcheurs et le gouvernement mise sur un renouvellement et une modernisation des flottes.

[Le Figaro, 17 janvier 2008, cahier n°2, p.20](#)



LA PECHE VERS UN ECO LABEL

Le Comité national des Pêches, l'OFIMER, NAUSICAA et FINDUS communiquent en faveur d'une pêche durable et de la création d'un écolabel. Cela rejoint les préoccupations d'un groupe de travail du grenelle de l'environnement.

[Le marin du 14 décembre, p 19 et du 28 décembre 2007, p. 17](#)





NICE AFFICHE LA RICHESSE DE SON PATRIMOINE MARIN

Depuis le 18 décembre 2007, les photos de Laurent BALLESTA sont exposées sur la promenade des Anglais et elles permettent aux habitants et aux touristes de découvrir la richesse des eaux sous marines de la Baie des Anges.



DIRECTIVE EUROPEENNE « STRATEGIE POUR LE MILIEU MARIN » ADOPTEE LE 11/12/2007

Marie-Noëlle Lienemann est le rapporteur de la directive "Stratégie pour le milieu marin", adoptée par la Commission et le Parlement européens, le mardi 11 décembre 2007.

Les Etats membres devront prendre les mesures nécessaires pour parvenir d'ici 2020, ou maintenir, un "bon état écologique" du milieu marin. Il s'agit de protéger et de préserver l'environnement marin, d'empêcher sa détérioration et de restaurer les écosystèmes.



AIRES MARINES PROTEGEES

Les mers recouvrent 70 % de la surface du globe et on compte 1000 aires marines protégées dans le monde (2 % des océans)

Les aires marines protégées doivent être comprises comme des outils au service d'une gestion durable des océans et des espaces littoraux. Elles permettent de protéger les milieux sensibles et les espèces menacées, d'accroître la productivité des lieux de pêche en protégeant les lieux favorables à la reproduction et à l'alimentation des poissons et de réguler les différents usages de la mer.



PARC NATUREL MARIN A MAYOTTE

La conduite de la procédure d'étude et de création du parc naturel marin à MAYOTTE a été confiée conjointement au préfet de MAYOTTE et à celui de LA REUNION. Après le parc naturel marin de l'Iroise, la France envisage, pour protéger l'environnement, de créer une dizaine de parcs naturels marins d'ici 2012.

Arrêté du 26 décembre 2007, JO du 28 décembre 2007



LE PARC NATUREL DE CAMARGUE A UN NOUVEAU STATUT

La loi réformant le statut du parc naturel régional a été publiée au J.O du 18 décembre 2007. la gestion du parc est confiée à un syndicat mixte et la validité du classement en PNR est prolongé jusqu'en 2011.

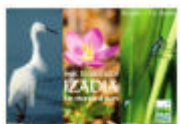
Les Echos, 21 décembre 2007



PARC ECOLOGIQUE IZADIA

Le parc écologique Izadia d'ANGLET dans les Pyrénées-Atlantiques et sa Maison de l'Environnement ont ouvert leurs portes le 10 novembre 2007. Situé sur littoral de la Côte Basque, qui comprend des dunes et des marais, ce site de 14 ha représente un centre de recherche et d'éducation à la nature. Un parcours, organisé en dix étapes permet d'observer une faune et une flore "riches et diversifiées" du parc Izadia. Un programme de culture scientifique (conférences, expositions temporaires, rencontres films-débat, etc.) est destiné aux visiteurs.

Des ateliers pédagogiques sont également prévus pour les scolaires dès janvier 2008. [www. IZADIA.fr](http://www.IZADIA.fr)



LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL ATTEND UN PRESIDENT

Depuis Juin 2007, Didier QUENTIN, député de Charente-Maritime, est arrivé au terme de son deuxième mandat et aucune nomination n'a, à ce jour, été prononcée pour le remplacer. Une situation surprenante pour cet établissement public qui bénéficie d'une très grande renommée.

Le Monde, 18, 19 janvier 2008



A LIRE



LE DOSSIER ERIKA ou la mémoire noire de l'ERIKA quelles conséquences écologiques ?

Lucien LAUBIER présidait les activités du Conseil scientifique du programme de suivi des conséquences écologiques et écotoxicologiques de la marée noire de l'ERIKA. Cet ouvrage aborde ces problématiques sous l'angle de ses répercussions sur les écosystèmes.

Disponible auprès de la Librairie de l'Institut Océanographique au prix de 19 euros (www.oceano.org)

JURISPRUDENCE : PORTS, LITTORAL et PLAISANCE

Robert REZENTHEL et Stéphane MIRIBEL signent un article de doctrine sur la création, la gestion et l'extension des ports de plaisance

DMF 687, Décembre 2007

LA LOI LITTORAL : UNE ETUDE ACTUALISEE

Henri COULOMBIE commente les règles d'aménagement et de protection de la Loi Littoral, dans cet article actualisé du Juris-Classeur Construction et Urbanisme mise à jour de septembre 2007.

REVUE MARITIME : MARINES MILITAIRES

L'IFM publie le numéro 480 de décembre 2007, consacré pour partie à la Marine Nationale face aux défis du monde.

AGENDA

30 Janvier : Séminaire sur les Plans de Prévention des Risques au MUSEUM d'HISTOIRE NATURELLE à PARIS, organisé par le MEDAD

31 Janvier : Conseil d'administration de l'ANEL, à PARIS et CONSEIL NATIONAL du LITTORAL, séance plénière à Matignon, de 15 h à 17 h 30.

2 Février : Journée mondiale des ZONES HUMIDES, fêtée dans toutes les régions depuis la convention de RAMSAR



6 et 7 FEVRIER, à BOULOGNE sur MER, l'Université du Littoral de la Côte d'Opale (ULCO) organise un deuxième Forum sur la gestion des Carrières et des Granulats dans la zone côtière. Ces travaux aborderont la question de la réforme réglementaire de l'extraction des granulats en mer, proposée par le Grenelle de l'environnement. p.bigot@conservatoire-du-littoral.fr et tel 03 21 32 83 66

15 FEVRIER, à la Faculté de DROIT de MONTPELLIER, LA GIZC, vers une nouvelle gouvernance des territoires Littoraux. barbara.gibaudan@univ-montpl.fr

Et toujours :

- les nombreuses manifestations organisées par l'Institut océanographique de Paris, rue Saint Jacques et dès le 31 janvier, une Conférence de Jean-Claude GASPARD, directeur de Recherche au CNRS, à 19 h30 sur la Banquise de l'Océan glacial arctique

les Mardis de la Mer et des Français, avec le 12 Février : le défi des énergies renouvelables par Jean Michel GERMA, pdg de la Compagnie du Vent et Gilles COCHEVELOU de TOTAL

Pour recevoir notre courriel, écrire à anel@wanadoo.fr

